



BRUXELLES DÉVELOPPEMENT URBAIN
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

URBANISME

AVIS DE CONSULTATION PAR LE PUBLIC
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME
(PLAN ECOLES)

Le projet suivant est mis à l'avis de consultation par le public :

Adresse du bien : **Rue Neerveld, Rue de l'Athénée Royal Woluwe - St.- Lambert**
Identité du demandeur : COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT
Messieurs MAINGAIN Olivier et LAMBERT Patrick
Objet de la demande : **PERMIS ECOLE : Installer des pavillons à usage scolaire et créer un kiss & ride.**
Activité principale : **Bâtiment scolaire**
Zone PRAS : **zone d'habitation**
Zone PPAS : -

Motifs principaux de la consultation par le public :

- **Application du Plan Régional d'Affectation du Sol (P.R.A.S.) :**
 - **Prescription 2.5.2° : modification des caractéristiques urbanistiques dans une zone d'habitation;**
- **Application de l'article 153, §2 du COBAT, dérogations au Titre I du Règlement Régional d'Urbanisme:**
 - **Art. 7 : implantation d'une construction isolée.**
 - **Art. 8 : hauteur d'une construction isolée ;**
- **Application de l'article 149 du COBAT : dérogations au Règlement Communal d'Urbanisme**

La consultation par le public se déroule du 22/11/2018 au 06/12/2018

La réunion de la commission de concertation est fixée au **21/12/2018** à partir de 9h à l'administration communale de Woluwe - St.- Lambert. La date ou l'horaire peuvent faire l'objet de modifications, nous vous invitons à consulter la page « Plan écoles » du portail régional de l'urbanisme : urbanisme.brussels

Pendant toute la durée de la consultation par le public, le dossier complet de la demande peut être consulté par quiconque à l'administration régionale :

- Soit sur place : Direction de l'Urbanisme – Gare du Nord – Rue du Progrès 80 / b1 – 1035 Bruxelles
Du lundi au vendredi : le matin entre 9h00 et 12h00, sur rendez-vous par e-mail : planecoales@urban.brussels. Si vous souhaitez obtenir des explications techniques concernant le dossier, veuillez le préciser lors de la prise de rendez-vous.
- Soit sur le portail internet régional de l'urbanisme : urbanisme.brussels – Plan écoles.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées **au plus tard le 06/12/2018** :

- par écrit, par dépôt sur place, ou par recommandé au fonctionnaire délégué à l'adresse suivante :
A l'attention du fonctionnaire délégué
Direction de l'urbanisme – Gare du Nord
Rue du Progrès 80 / b1
1035 Bruxelles
- par e-mail, adressé au fonctionnaire délégué : planecoales@urban.brussels
- au besoin oralement, pendant la consultation par le public, lors du rendez-vous pris à la Direction de l'urbanisme.

Pendant la durée de la consultation par le public, toute personne peut demander par écrit au fonctionnaire délégué à être entendue par la commission de concertation. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, à la Direction de l'Urbanisme 5 jours avant la séance de la commission.

A Bruxelles, le
Le fonctionnaire délégué,

Bety WAKNINE,
Directrice Générale.